

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché : Ville de Rixheim - 28 rue Zuber - 68170 RIXHEIM
Tél. : 03.89.64.59.59 - Fax : 03.89.44.47.07.

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Olivier BECHT, Maire de la Ville de RIXHEIM.

Objet du marché :

Prestations de service traiteur, confection et livraison de denrées alimentaires pour l'évènement suivant :

Lot n° 4 : Repas officiel du 24 juin 2017 à midi dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de jumelage Rixheim-Lohne (suite à une 1^{ère} consultation déclarée sans suite) : prestation globale et forfaitaire de service traiteurs pour la confection et la fourniture de repas sous forme de buffet incluant obligatoirement les prestations de service traiteur/personne rattachées à l'évènement. Le montant maximum est fixé à 22 euros HT/repas-buffet/personne. Type de marché : prestations de service.

(Pour les lots 1 « réceptions des 09.11.2017 et 08.01.2018 », 2 « fête de Noël des personnes âgées du 03.12.2017 » et 3 « soirée du nouvel an du personnel communal du 13.01.2018 », les procédures de passation sont en cours).

Procédure de passation : marché de service, fixant toutes les clauses contractuelles, est passé en procédure adaptée, conformément aux articles 4, 5, 32 et 42/2° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 27 - 34 - 12 et 22 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Négociation : possibilité de négocier avec les candidats ou pas en attribuant le marché sur la base des offres initiales, sans négociation, conformément à l'article 27, alinéa 2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Durée du marché : Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire et sa durée se confond avec la date respective d'exécution des prestations à réaliser. Ces prestations sont impératives. Néanmoins, la date d'exécution peut être susceptible de modification, le cas échéant, le candidat retenu en sera informé et une nouvelle date sera fixée en concertation avec le titulaire du marché.

Conditions de participation, justificatifs à produire et modalités de remise des offres : voir RC (les offres dématérialisées sont acceptées conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23.07.2015).

Critères d'attribution :

a) Prix 40 % :

- par application de la Décomposition des Prestations Globales et Forfaitaires (DPGF) dans la limite du plafond maximum HT fixé par repas-buffet/personne.

b) Qualité gustative et présentation 60 % :

- sur la qualité gustative et présentation appréciées par un jury à partir des plateaux « tests » et des échantillons fournis.

Obtention du dossier de consultation : téléchargement sur la plateforme <http://www.e-marchespublics.com>, ou sur demande par courrier électronique service.marchespublics@rixheim.fr, ou en le récupérant sur place à la Mairie de Rixheim 28, rue Zuber.

Renseignements complémentaires : par écrit au Service des Marchés Publics de la Ville de Rixheim : Mme BIALEK Pascale ou Mme HECKENDORN Marie-Luce par fax au 03.89.44.47.07 ou par email service.marchespublics@mairie-rixheim.fr.

Date limite de réception des offres : JEUDI 01 JUIN 2017 A 18H

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'affichage en mairie, de publication sur le site <http://www.e-marchespublics.com> et le site Internet de la Ville de Rixheim : **19 MAI 2017**



Le Maire

Olivier BECHT